CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Entre Monsieur le Maire de la Commune de CARNAC-ROUFFIAC d'une part,
Et ……d'autre part, sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente de la Commune située au bourg
Le …… à partir de ……., jusqu'à…….

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1. **DÉSIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER**
   Salle polyvalente de Carnac-Rouffiac située au Bourg de la Commune.

2. **CONDITIONS D'UTILISATION**
   L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles. Un état des lieux **entrant** et **sortant** sera établi entre les parties.
   L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
   La période d'occupation des locaux s'étendra du …….…….au……..…..…..……..…….

3. **OBJET PRÉCIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS (contenance maximum 90 occupants)**
   …….

4. **MESURES DE SÉCURITÉ**
   L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir reçu de la commune de Carnac-Rouffiac les consignes générales de sécurité et avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5. **ASSURANCE**
   L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition **(joindre à cette convention l'attestation d'assurance).**

6. **RESPONSABILITÉ**
   Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est engagée.

7. **TARIFS AU 22 AOÛT 2014**

Associations : Pour les réunions et manifestations non lucratives :	**GRATUIT**
Pour la première manifestation lucrative :	**GRATUIT**
Pour les suivantes (manifestations lucratives) :	**40 €**

Les associations ne seront pas prioritaires en cas de double réservation avec des habitants de la commune.

Enfants du village moins de 18 ans (sous la responsabilité des parents) :	**GRATUIT**
Enfants du village de 18 à 20 ans :	**GRATUIT**
PARTICULIERS :	
Habitants de la Commune :	**50 €**
Habitants hors commune :	**150 €**

PARTICIPATION EDF

Pour toutes locations (**SAUF***), un relevé des compteurs électriques fera l'objet d'un relevé contradictoire **pour la période du 1er novembre au 30 avril**, à la remise et à la restitution des clés.
La consommation sera facturée au locataire au tarif du KW en vigueur.
*** Pour les associations utilisant la salle régulièrement, un Forfait de 100 € est proposé du 1er novembre au 30 avril.**

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

8. **CAUTION DE GARANTIE**
   Une **caution de 300 euros** (y compris lorsque la location est acceptée à titre gracieux) sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels.
   En ce qui concerne sa restitution, l'organisateur responsable a la possibilité de joindre un timbre à la convention de façon à ce que ladite caution lui revienne par voie postale après état des lieux. Il peut également venir au secrétariat de la mairie pour qu'elle lui soit restituée après état des lieux. Au-delà d'un mois, et en l'absence de dégâts reconnus, la mairie se réserve le droit de procéder à la destruction du chèque.

Le présent droit d'utilisation est accordé à ……...…… moyennant le règlement de la somme de …… (hors participation EDF), réglée sous forme de chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
Le locataire s'engage à payer la participation EDF demandée pour la période du 1er novembre au 30 avril.

Fait à CARNAC-ROUFFIAC, le ……

L'ORGANISATEUR RESPONSABLE

LE MAIRE OU SON REPRESENTANT
(Cachet et signature)

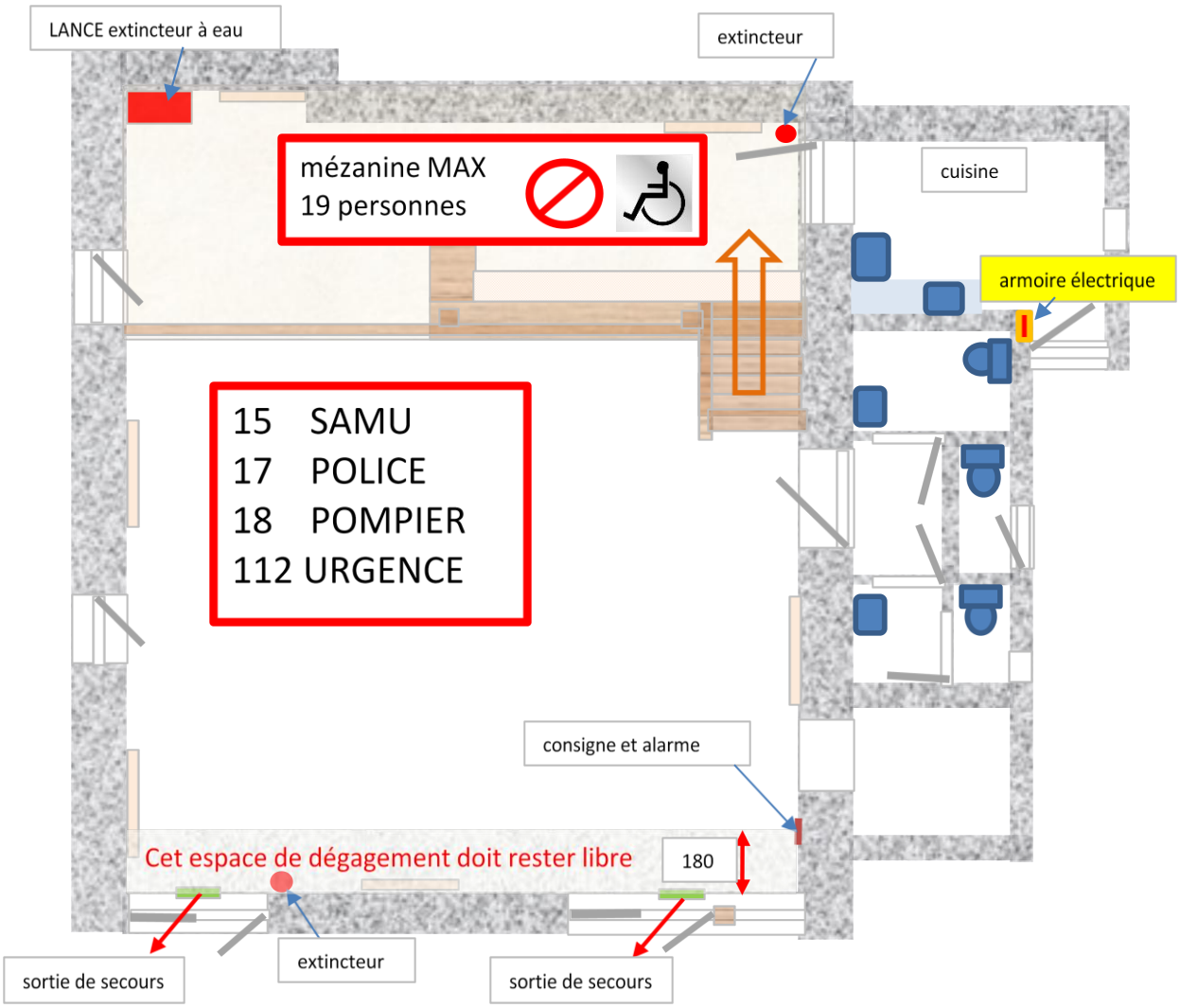
LANCE extincteur à eau
extincteur
mézanine MAX
19 personnes
cuisine
armoire électrique
15 SAMU
17 POLICE
18 POMPIER
112 URGENCE
consigne et alarme
Cet espace de dégagement doit rester libre
180
sortie de secours
extincteur
sortie de secours

zone de
rassemblement